



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 décembre 2012

Participants : Sylviane NOËL, Philippe GARCIN, Marjorie GUFFON-LOOS, Christian HENON, Claude MAISTRE, Marie Pierre MARTIN, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, Christophe ROUX, Laurent TESSIER

Secrétaire de séance : Emmanuel PRICOT

Début de la séance : 19h.00

1. DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la date limite de dépôt des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est fixée au 17 décembre. Parmi les projets pouvant être financés par ce type de subvention, figurent les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 2500 équivalents habitants. En vue de la réalisation de la première tranche de travaux qui comprend la réalisation de la STEP de la Frasse, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire à l'unanimité pour solliciter les subventions au titre de la DETR, permettant d'obtenir jusqu'à 50% du financement de la station d'épuration de la Frasse.

2. Modalité de règlement de la taxe 2012 des Ordures Ménagères

Les ordures ménagères étaient jusqu'à présent réglées par les habitants en année N + 1. Ainsi, par exemple, les ordures ménagères de l'année 2011 ont été réglées à l'automne 2012.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2013, la compétence ordures ménagères relèvera de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (CCCAM). Dès lors, notre commune doit obligatoirement mettre en recouvrement la taxe 2012 avant le 1er janvier 2013 par l'émission de titres aux habitants de Nancy sur Cluses. Chaque foyer recevra donc à la fin du mois de janvier sa facture relative aux ordures ménagères 2012 avec un long délai pour le règlement de celle-ci (date limite de paiement en juillet 2013).

3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013

A l'unanimité, le conseil autorise la Mairie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013.

4. Tarif de l'eau 2013

Après présentation par Monsieur Christian HENON du tarif de l'eau dans des communes limitrophes, il s'avère que les tarifs de Nancy sur Cluses sont en cohérence avec ceux des communes présentées. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter la part communale des tarifs de l'eau.

5. Délibérations budgétaires modificatives

Madame le Maire propose au conseil d'approuver plusieurs délibérations modificatives au budget principal et au budget eau et assainissement. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délibérations. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

6. Questions diverses

- **REPAS ELUS / PERSONNEL COMMUNAL** aura lieu le jeudi 20 décembre en salle du conseil.

- **CCAS** : les colis de Noël seront distribués auprès des plus anciens du village par les membres du CCAS avant les fêtes de Noël.

- **BOIS** : Le schéma de desserte a été validé par l'ONF, ce qui permet l'étude du dossier de demande de subvention de 25000 euros par le Conseil Général pour les travaux de réfection du chemin forestier de Vormy. D'autre part, 1050 épicéas ont été plantés dans la coupe n°37.

- **ALPAGE DE VORMY** : La rencontre avec les alpagistes a permis d'envisager la création d'un groupement pastoral permettant une meilleure gestion de l'alpage de Vormy. Une réflexion plus concrète s'engagera durant l'année 2013, une fois connus les changements induits par la réforme de la Politique Agricole Commune européenne de 2013.

- **BATIMENTS PUBLICS** : Plusieurs devis sont à l'étude pour la mise en conformité de l'école, pour la sécurisation de l'accès au toit de la salle polyvalente et pour la réfection de l'entrée de la mairie.

- **SKI** : L'ensemble du personnel est recruté pour la saison 2012-2013. Les fortes chutes de neige ont amené à modifier le programme initial d'installation de la station mais celle-ci sera prête à temps pour une ouverture le samedi 22 décembre 2012.

- **VOIRIE ET RESEAUX SECS** : Il est rappelé aux propriétaires de véhicules stationnant sur les voies communales et les parkings publics de déplacer quotidiennement leur véhicule lors périodes de chutes de neige afin de faciliter le déneigement.

Les arrêtés de dénomination et de numérotation des voies communales seront pris prochainement et transmis aux services de secours, aux services de l'État et à la poste. Les habitants de Nancy seront invités à venir retirer leur numéro d'habitation en début d'année, à apposer leur numéro sur leur boîte aux lettres et à informer leurs correspondants de leur nouvelle adresse. Les services de la Poste mettent en garde les habitants de l'importance de bien faire connaître leur nouvelle adresse au risque de constater une augmentation de la non-distribution de courrier.

L'étude d'un projet de diagnostic d'éclairage public est repoussée en attendant de plus amples informations sur les futurs services que le SYANE souhaite proposer à leurs communes adhérentes.

Fin de la séance à 23 h 30.